

Notice renouvellement inscription nouvelle année scolaire

Pour chaque nouvelle rentrée scolaire, vous n'avez pas à recréer un dossier complet sur le portail famille car il reste permanent dans notre base de données.

- 1) Par contre il est de votre responsabilité de vérifier sa mise à jour : adresse, vaccins et autres infos sanitaires, noms et contacts des personnes autorisées à récupérer votre enfant, coordonnées téléphoniques personnelles et employeur, téléchargement des attestations assurances responsabilité civile scolaire/extrascolaire, attestation quotient CAF ou MSA septembre puis janvier de l'année scolaire en cours, etc...
- 2) L'inscription aux services enfance de la nouvelle année scolaire n'est pas systématique puisque les familles sont libres d'utiliser ou non tel ou tel service (cantine, périscolaire, etc...) **Merci de procéder dès à présent** à l'inscription de votre enfant aux services souhaités pour 2020/2021 :

1^{er} : Clic « nouvelle inscription »

2^{ème} : PAR SERVICE 4 ou 5 Clic « Equipement + type activité + choix activité + choix période (+ choix groupe) »

3^{ème} : accès immédiat ou sous 48h : calendrier de chaque service 2020/2021 pour réserver par date

4^{ème} : au plus tard mercredi 26 août réservation de vos besoins surtout pour la 1^{ère} semaine de septembre (annulation, rajout possible selon les délais en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019)

Exemple d'un calendrier de réservation : service restaurant scolaire